

FEUILLETON ILLUSTRÉ

PARAISANT LE JEUDI

1.00 PAR ANNÉE.

MORNEAU & CIE., PROPRIÉTAIRES.

2 CENTIMS LE NUMÉRO.

LE GRAND VAINCU

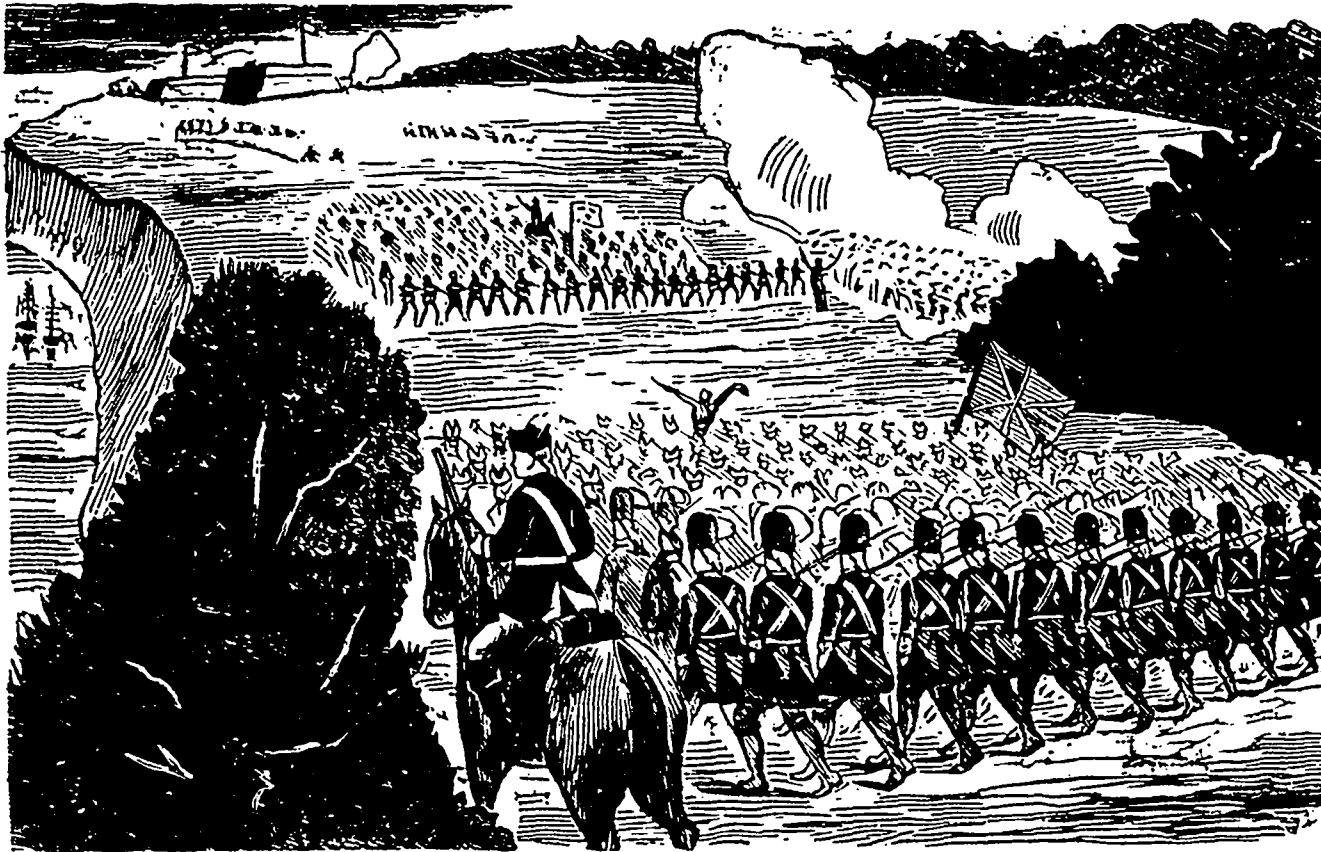
TROISIÈME PARTIE — LA DÉFENSE DE QUÉBEC

XXVI. — ÉPILOGUE. — (Suite et fin.)

Quelques mots suffiront pour faire connaître ce que devinrent dans la suite les principaux personnages de ce récit.

Le père André se retira auprès de ses amis. Il ferma les yeux du père Dervieux et mourut lui-même à un âge fort avancé, une dizaine d'années après les événements qui avaient donné le Canada à l'Angleterre.

Jusqu'à la fin de sa vie, il allait tous les mois prier et pleu-



LES ARMÉES ANGLAISE ET FRANÇAISE DANS LES PLAINES D'ABRAHAM. 1759.

David Kerulaz réalisa en partie le rêve qu'il avait formé de devenir l'un des grands fermiers des environs de Québec.

Dieu bénit ses efforts. Il apporta dans la culture de la terre la hardiesse et le courage dont il avait donné tant de preuves durant sa vie aventureuse des prairies.

Grâce à lui, la ferme de Sillery devint un magnifique domaine dont les moissons dorées et les herbages veloutés s'étendaient à perte de vue. Marthe toujours bonne, aimante, dévouée, lui donna une nombreuse famille. Peut-être, si on allait de nos jours frapper à la porte d'une des grandes fermes qui avoisinent Québec, serait-on reçu par un des robustes petits-fils de David Kerulaz.

rer dans l'église des Ursulines, sur la tombe du héros qu'il avait tant aimé.

Quelques années plus tard, la reconnaissance des Canadiens et l'admiration de ses ennemis devaient élever à la mémoire de Montcalm d'impérissables monuments. En même temps les misérables qui, après avoir pillé le Canada, l'avaient rendu à l'Angleterre, subissaient enfin la juste punition de leurs crimes.

Un arrêt du Conseil d'Etat du 12 décembre 1761 avait institué une commission du Chatelet présidée par M. de Sartines, lieutenant de police, pour juger souverainement les « auteurs des prévarications commises au Canada ». Les accusés étaient au nombre de cinquante-cinq. Parmi eux se trouvaient Bigot et son digne subdélégué Varin.